

# SAUVEGARDE



Bulletin sur les espèces en péril

Publié par le Service canadien de la faune

juillet 2000 N° 16

## Les espèces étrangères menacent les écosystèmes

RÉDIGÉ PAR RENEE WISSINK

Que partagent Terre-Neuve et les îles de la Reine-Charlotte (Haida Gwaii) en Colombie-Britannique? À première vue, très peu! Séparés par sept mille kilomètres, ces deux archipels sont situés au large du continent; un est boréal, l'autre, une forêt pluviale tempérée. À comparer leur flore, par exemple l'épinette noire à lente croissance de Terre-Neuve et les géantes épinettes de Sitka de la Colombie-Britannique, les différences sont plus qu'évidentes.

Cependant, les deux archipels ont une caractéristique inquiétante en commun. Les deux sont susceptibles à l'invasion d'espèces étrangères et fait alarmant les deux peuvent se trouver devant une « invasion destructrice ».

Le terme « invasion destructrice » est un néologisme signifiant les interactions cumulatives de chaque vague successive d'espèces étrangères réussissant à s'établir et profitant de l'introduction de la vague précédente. La région des Grands Lacs en est un exemple. Dès l'introduction et l'établissement de la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*), d'autres espèces pontocasiennes



PHOTO: JOHN GOSSE

À Terre-Neuve, la martre d'Amérique est peut-être vulnérable aux effets de l'« invasion destructrice ».

apparentées, comme le gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*), arrivé lui aussi dans l'eau de ballast de navires, ont trouvé un environnement favorable à leur établissement.

Les espèces envahissantes ainsi que la destruction de l'habitat sont considérées comme une des grandes causes de la disparition d'espèces et des changements écosystémiques. Selon de nouvelles observations, Terre-Neuve et Haida Gwaii sont des exemples d'écosystèmes insulaires qui sont de plus en plus vulnérables aux effets de telles invasions. Par exemple, dans le cadre du programme de rétablissement de la martre d'Amérique (*Martes americana atrata*) (population de T.-N.), des étudiants effectuant une enquête pendant l'été de 1999 sur les petits mammifères vivant près de Little Grand Lake ont trouvé une espèce qu'ils étaient incapables d'identifier. Cette espèce s'est révélée être le campagnol à dos roux de Gapper (*Clethrionomys gapperi*). On ne sait pas comment ce campagnol s'est rendu à Terre-Neuve à partir du continent,

mais les spécialistes prédisent qu'il s'y portera fort bien et qu'il exercera des pressions sur l'écosystème naturel insulaire.

Certaines espèces, telles que le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) à Terre-Neuve, ont été délibérément introduites, alors que d'autres, comme le rat surmulot (*Rattus norvegicus*), passager clandestin des navires se rendant à Haida Gwaii, y ont été transportées involontairement. Quoiqu'il en soit, près de la moitié des mammifères vivant dans les deux archipels ne sont pas indigènes. Sur les deux îles, des herbivores introduits, le cerf de Sitka (*Odocoileus hemionus sitkensis*) à Haida Gwaii et l'orignal à Terre-Neuve, modifient les tendances de la succession. Le broutage a aussi modifié la diversité structurelle du sous-étage des deux écosystèmes, à tel point que certains passereaux ont de la difficulté à trouver des sites de nidification à l'abri des écureuils roux (*Tamiasciurus hudsonicus*), prédateurs notoires

suite à la page 2

### À l'intérieur

Biologistes ayant reçu une distinction	2
Désignation d'une réserve	3
Nouveaux critères du COSEPAC	4
Financement de projets du FEE	5
Prévisions de rétablissement	6
Le pipit planeur	8

## Un homme, un plan, un rétablissement réussi

RÉDIGÉ PAR JAMES HRNYSHYN

La série d'événements qui ont mené, en 1999, à l'amélioration du statut du Faucon pèlerin, anatum (*Falco peregrinus anatum*), soit d'espèce en voie de disparition au plan national à espèce menacée, remonte à l'année 1965, année à laquelle une réunion a eu lieu à Madison, Wisconsin.

Selon Richard Fyfe, c'est au courant de cette réunion que les scientifiques ont, pour la première fois, confirmé le lien entre le pesticide DDT et la diminution du nombre de Faucons au Canada et aux États-Unis. « C'est alors que nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème », explique monsieur Fyfe.

Cependant, c'était le travail effectué par monsieur Fyfe lui-même, à titre de biologiste pour le Service canadien de la faune (SCF), qui a provoqué le rétablissement de ce rapace majestueux de l'Amérique du Nord. En reconnaissance de ces interventions et de toute une vie consacrée à la conservation, Richard W. Fyfe est récemment devenu Officier de l'Ordre du Canada.

En 1970, peu de temps après que le Canada a interdit l'utilisation du DDT, monsieur Fyfe a capturé certains des derniers Faucons sauvages pour les élever à sa ferme près d'Edmonton dans le cadre d'un projet du SCF. Les oiseaux ont finalement été transférés à la base des Forces



PHOTO: COURTESY EDMONTON JOURNAL & R. FYFE

### Le biologiste retraité du Service canadien de la faune, Richard Fyfe, est devenu Officier de l'Ordre du Canada.

canadiennes à Wainwright, où ils sont florissants de santé grâce aux soins de monsieur Fyfe. Celui-ci affirme « Pour autant que je me souviens, je me suis toujours intéressé aux oiseaux de proie. »

Au début, les choses étaient plutôt difficiles car des sceptiques dénonçaient la reproduction

en captivité, puis la remise en liberté des Faucons. Néanmoins, les faits historiques ont prouvé la justesse de l'entreprise. Après 30 ans et de nombreuses remises en liberté fructueuses, le Faucon pèlerin recolonise son habitat, du Yukon aux Maritimes et vers le sud dans tout le centre-ouest des États-Unis.

Monsieur Fyfe est d'accord avec la décision du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) d'inscrire le Faucon pèlerin à une catégorie d'espèces moins en péril. « À mon avis, il est clair que la situation du Faucon s'est améliorée et qu'il s'est rétabli presque partout au pays ». Par ailleurs, il ajoute que la cause et la solution des problèmes du Faucon étaient relativement évidentes. Le rétablissement d'autres espèces en péril pourrait nécessiter plus que l'élimination d'une toxine organique persistante et certains efforts minutieux de reproduction en captivité. Quelles que soient les stratégies requises, un élément commun de celles-ci sera l'engagement de biologistes tels que monsieur Fyfe.

*James Hrynyshyn est un spécialiste des communications auprès de West Hawk Associates Inc., qui opère à partir d'Ottawa.*

## Espèces étrangères

suite de la page 1

des nids, introduits dans les deux archipels. Les visons introduits à Terre-Neuve font que le rat musqué indigène devient rare, alors que les rats laveurs

introduits à Haida Gwaii dévastent les colonies d'oiseaux de mer qui nichent au sol, tels que le Guillemot à cou blanc (*Synthliboramphus antiquus*)

désigné préoccupant au plan national.

Selon les connaissances conventionnelles, il y a moins d'espèces sur les îles que sur le continent. Les îles sont en fait des foyers d'évolution et elles assurent de grands bienfaits à la biodiversité. Les scientifiques ont calculé que si la terre émergée de notre planète ne formait qu'un seul supercontinent, il n'y aurait alors qu'environ 2 000 espèces de mammifères. À cause de la ségrégation physique qui découle en grande partie des îles de taille et de degré d'isolement divers, le nombre réel de mammifères est beaucoup plus élevé. Si nous considérons que l'intégrité écologique des écosystèmes insulaires sans pareils, tels que Haida Gwaii et Terre-Neuve, est importante, nous devons alors mieux connaître l'écologie, agir de façon responsable et adopter une loi complète assurant la protection de la biodiversité. Les introductions, comme les disparitions, sont pour toujours.

*Renee Wissink est une écologiste des parcs et travaille pour le parc national Terra Nova de Terre-Neuve.*

*Sauvegarde* est un périodique distribué à titre gratuit et contenant des renseignements et points de vue sur les espèces en péril. Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques d'Environnement Canada. Le contenu peut être reproduit sans autorisation, mais la mention de provenance serait appréciée. Toute personne qui souhaite faire partie de la liste de distribution doit transmettre une demande écrite indiquant son nom, son adresse et la langue de son choix à l'adresse suivante : *Sauvegarde*, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, Canada, K1A 0H3.

Le périodique *Sauvegarde* est aussi disponible à [http://www.cws-scf.ec.gc.ca/es/recovery/archive\\_f.html](http://www.cws-scf.ec.gc.ca/es/recovery/archive_f.html)

Toute personne qui désire soumettre un article peut communiquer avec Danielle Gagnon du Service canadien de la faune au (819) 997-1687 et par courrier électronique : [danielle.gagnon@ec.gc.ca](mailto:danielle.gagnon@ec.gc.ca). La rédaction se réserve le droit de choisir les articles qui seront publiés, d'en modifier le contenu ou la longueur.

Coordonné par le Service canadien de la faune. Conçu et révisé par West Hawk Associates Inc.

Catalogue, Bibliothèque nationale du Canada  
Sauvegarde, Ottawa (Ontario)  
Sauvegarde : bulletin sur les espèces en péril  
Aussi publié en anglais sous le titre :  
Recovery: an endangered species newsletter  
ISSN: 0847-0308

1. Espèces en péril--Canada--Périodiques
  2. Espèces animales rares--Canada--Périodiques
  3. Plantes rares--Canada--Périodiques
- I. Service canadien de la faune II. Titre  
QL84.24.R43 574.5:29'0971105 C92-070287-2



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Service canadien  
de la faune

Canadian Wildlife  
Service

## La création d'une réserve de martres : protection de l'habitat principal

Le gouvernement de Terre-Neuve vient d'annoncer la création d'une réserve afin de protéger la martre d'Amérique (*Martes americana atrata*) (population de Terre-Neuve), espèce désignée en voie de disparition au plan national. Cette réserve, grande de près de 1 500 kilomètres carrés, est située dans la région de Little Grand Lake à environ 20 kilomètres au sud-est de Corner Brook.

Annoncée à l'automne 1999, la réserve comporte trois niveaux de protection, soit une réserve écologique provisoire, une réserve publique et une réserve faunique.

La réserve écologique provisoire qui s'étend sur 742 kilomètres carrés comprend deux régions : la plus grande qui entoure Little Grand Lake et la zone nord-est, et la plus petite qui se trouve le long de la rive ouest de Grand Lake. Toute activité qui pourrait compromettre la condition naturelle

de la réserve sera interdite, par exemple le déboisement et l'exploitation minière, et la construction de routes, de sentiers et de nouvelles cabines.

Dans la réserve publique de 178 kilomètres carrés, l'exploitation forestière et la plupart des utilisations générales des terres publiques seront interdites. L'exploration et l'exploitation minières pourront se poursuivre, ainsi que la chasse, à l'exception du piégeage et de l'utilisation de collets. Dans la réserve faunique de 575 kilomètres carrés, certaines activités, telles que le piégeage et l'utilisation de collets seront interdites.

L'exploration et l'exploitation minières et, dans la partie sud, le déboisement limité, pourront se poursuivre, mais seulement après l'obtention d'un permis.

Le gouvernement provincial prépare des

lignes directrices pour les réserves publique et faunique afin de réduire au minimum l'impact de l'exploration et de l'exploitation minières sur les martres. En 1986, les martres ont été désignées comme espèce menacée au plan national et, en 1996, la désignation est passée à un niveau plus élevé de péril, soit en voie de disparition. On estime que la population compte environ 300 individus.

Un plan de rétablissement de la martre a été approuvé en 1995 par le Comité de rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ). L'équipe de rétablissement, composée de représentants de nombreuses agences, espère augmenter la population de martres sauvages à Terre-Neuve afin qu'elles ne disparaissent pas.

*Les renseignements contenus dans cet article proviennent principalement d'un communiqué publié le 15 octobre 1999 par le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.*

### Mise à jour sur le RESCAPÉ

#### Le groupe de travail doit clarifier une définition de l'« habitat essentiel »

Le Groupe de travail national sur le rétablissement, mis sur pied en 1998 par le Comité des directeurs canadiens de la faune afin d'élaborer un nouveau cadre pour le rétablissement, travaille présentement à clarifier l'expression « habitat essentiel », un concept au cœur du rétablissement des espèces en péril.

Le Groupe de travail propose de définir l'habitat essentiel comme « la portion (minimum) de l'habitat qui est essentielle à la survie de l'espèce ». Cette définition est proposée comme la base d'une description propre à une espèce, qui, à son tour, serait utilisée pour délimiter les habitats essentiels sur les cartes. La description d'un habitat essentiel pour une espèce en particulier peut très bien varier d'un endroit à l'autre et avec le temps.

Les équipes de rétablissement mises sur pied en vertu du programme de rétablissement national (RESCAPÉ) sont l'élément clé quant à la description et à la délimitation des habitats essentiels puisqu'elles détiennent les connaissances spécialisées relatives à l'espèce en question. La portion d'habitat nécessaire pour assurer la survie d'une espèce sera étroitement liée à l'objectif de la stratégie de rétablissement pour cette espèce. Cet objectif établi, au meilleur de notre connaissance, les exigences nécessaires afin de retirer une espèce donnée des catégories disparue du Canada, en voie de disparition ou menacée.

La protection d'un habitat essentiel ne devrait pas modifier les utilisations de l'habitat qui ne nuisent pas à l'espèce. Dans certains cas, des changements seront nécessaires afin de maintenir, ou de restaurer, la capacité des terres à « subvenir » aux besoins d'une espèce en péril. Il existe de nombreux mécanismes pour la protection d'un habitat essentiel, variant de l'intendance et des ententes de partenariats aux changements dans les pratiques d'utilisation des terres, les programmes officiels, les politiques et les règlements.

En fait de plans de rétablissement du RESCAPÉ, le plan de rétablissement mis à jour pour la marmotte de l'île Vancouver sera publié au printemps 2001. Les plans pour le Moucherolle vert, la Paruline à capuchon et le Râle élégant ont reçu une approbation conditionnelle et sont maintenant en révision afin de satisfaire aux conditions énoncées. Les plans pour la Paruline de Kirtland, la Paruline orangée, le crotale Massasauga et le Pluvier siffleur sont en attente d'approbation. Après avoir fait l'objet d'un examen officiel, les plans pour le bison des bois et le caribou de Peary sont maintenant en révision. De nombreux autres plans, tels que ceux pour le châtaignier d'Amérique, le ginseng d'Amérique, la braya de Long, la braya de Fernald et les plans pour la rivière de Sydenham et la rivière Grand, sont à différentes étapes d'élaboration.

*Pour tout commentaire ou toute question, veuillez communiquer avec Simon Nadeau (simon.nadeau@ec.gc.ca) ou Mary Rothfels (mary.rothfels@ec.gc.ca) du Service canadien de la faune ou par télécopieur au (819) 994-3684.*



# MISES À JOUR SUR LE COSEPAC ET LA CITES

Mise à jour sur le COSEPAC

## Le Comité adopte des nouveaux critères

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a annoncé la Liste des espèces en péril au Canada pour l'an 2000 à la suite de sa réunion annuelle qui a eu lieu à Ottawa du 1er au 5 mai. La liste comprend maintenant 353 espèces sauvages réparties dans diverses catégories de risque. Depuis 1978, le COSEPAC a étudié plus de 510 espèces.

Les nouvelles désignations comprennent la population de l'intérieur de la Colombie-Britannique de la grenouille-à-queue, une espèce rare se trouvant dans les cours d'eau rapides des montagnes, qui a été désignée en voie de disparition et l'élécharide tuberculée qui a été désignée menacée. Cette élécharide, ainsi que dix autres espèces de plantes des plaines côtières antérieurement désignées par le COSEPAC, se trouve au Canada seulement dans une petite quantité d'habitats de terres humides uniques de la Nouvelle-Écosse.

La Liste des espèces en péril au Canada est en voie d'être réévaluée selon des critères numériques fondés sur ceux élaborés par



PHOTO: © DOUG WECHSLER

**Inscrite en 2000 comme étant en voie de disparition au plan national, la population de grenouille-à-queue de la C.-B. se retrouve dans les cours d'eau rapides des montagnes.**

l'Union mondiale pour la nature (UICN). Le Comité espère terminer sa réévaluation de toutes les espèces inscrites d'ici l'automne 2000, ou au début de 2001.

Le président du COSEPAC, David Green, affirme que la liste canadienne suit le modèle du système de l'UICN afin de rendre plus conforme la désignation

des espèces. Il ajoute : « Nous voulons être en mesure de signaler ces chiffres avec une certaine confiance de leur exactitude. » De plus, l'adoption d'une version modifiée des critères de l'UICN facilitera la préparation de rapports d'évaluations normalisés par le COSEPAC.

Les réévaluations toucheront les espèces inscrites à la liste canadienne comme étant en voie de disparition ou menacées. Pour achever ces réévaluations, le COSEPAC tiendra compte des considérations utilisées dans les évaluations de l'UICN. Celles-ci comprennent des facteurs, tels que la détermination du nombre de populations d'une espèce dans son habitat au Canada et du niveau d'isolement de ces populations, la taille d'une population donnée et comment celle-ci varie, ainsi que si la population de l'espèce est en déclin et le calendrier probable de sa diminution. Le COSEPAC continuera aussi à tenir compte de tous autres aspects et renseignements entourant la situation d'une espèce. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez visiter le site Web du COSEPAC à l'adresse [www.cosepac.gc.ca](http://www.cosepac.gc.ca).

Mise à jour de la CITES

## Rejet des propositions relatives à la viande de baleine

RÉDIGÉE PAR CHARLES DAUPHINÉ

Les propositions visant à libéraliser le commerce de la viande de baleine ont été rejetées en avril lors de la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui a eu lieu au Kenya.

Les propositions de la Norvège et du Japon visant à transférer certaines grandes populations de petits rorquals et de baleines grises de Californie de l'annexe I à l'annexe II afin de permettre le commerce international de la viande et d'autres produits ont été rejetées. En prenant cette décision, une proportion importante des Parties à la CITES ont choisi de continuer à respecter le moratoire mondial de la Commission baleinière internationale sur la chasse à la baleine.

En raison des préoccupations à l'effet que

la vente des stocks d'ivoire au Japon en 1999 ait pu stimuler une augmentation du braconnage dans certains pays, le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe ont retiré leur proposition visant la vente future d'ivoire. Les populations d'éléphants dans ces pays demeureront à l'annexe II et le commerce des produits non faits d'ivoire, tels que les peaux et les produits de cuir, sera permis. La population d'éléphants de l'Afrique du Sud a également été transférée de l'annexe I à l'annexe II afin de permettre la vente des produits non faits d'ivoire. Toutes les autres populations africaines et asiatiques d'éléphants demeurent à l'annexe I.

Afin de mieux déterminer si l'unique vente d'ivoire a contribué à l'augmentation du braconnage, les États accueillant des éléphants ont accepté de participer à un programme exhaustif afin de surveiller les niveaux de braconnage et de commerce illégal et leurs incidences sur les populations d'éléphants. Les résultats du programme de surveillance seront évalués dans trois ans pendant la

prochaine rencontre des Parties à la CITES.

Les représentants de la CITES ont examiné des propositions visant près de 60 espèces de plantes et d'animaux, et en a accepté plus de la moitié. Notamment, une proposition de Cuba visant à vendre son stock d'écailles de tortues à écailles (*Eretmochelys imbricata*) au Japon a été rejetée. Les propositions des É.-U. visant à transférer le Faucon gerfaut (*Falco rusticolus*) de l'annexe I à l'annexe II et d'inscrire la tortue ponctuée (*Clemmys guttata*) à l'annexe II, deux espèces que l'on retrouve au Canada, ont été rejetées.

Charles Dauphiné est l'autorité scientifique, commerce des espèces sauvages et coordination internationale, pour le Service canadien de la faune, à Hull, Québec, Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web canadien sur la CITES [[www.cws-scfc.gc.ca/cites](http://www.cws-scfc.gc.ca/cites)].

Mise à jour sur le FEE

## Le Fonds appuie 60 projets en 2000

La protection de l'habitat d'une plante au Québec et la conservation d'espèces interdépendantes en Alberta sont les objectifs de deux initiatives qui sont appuyées en 2000 par le Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE).

Au Québec, la Société de conservation des terres humides travaille à la protection de l'habitat de la polémoine de Van Bruntie (*Polemonium vanbruntiae*), une plante désignée menacée au plan national. La Société négocie la mise de côté de terres sur des propriétés privées dans l'ensemble de l'habitat de la plante au Québec, une approche de conservation qui a assuré la protection de 130 hectares d'habitat depuis 1997. La Société, dans le cadre de son projet courant, continuera à protéger le reste de l'habitat de la plante par l'intermédiaire d'accords avec les propriétaires fonciers.

En Alberta, les chercheurs de l'Université de l'Alberta poursuivent une étude des relations mutuelles entre le yucca glauque (*Yucca glauca*), désigné préoccupant au plan na-

tional, et le papillon du yucca (*Tegeticula yuccasella*), un agent pollinisateur du yucca. Les scientifiques sont en train d'établir l'histoire naturelle des deux espèces afin d'aider à élaborer des stratégies de conservation des systèmes mutuels. Le public s'intéresse à ce projet qui a commencé en 1999; il visite l'habitat du yucca glauque pendant la floraison et a développé un sentiment de bonne intendance, qui s'étend aux sols herbageux sur leurs propriétés.

Le FEE appuie 60 projets en 2000. Les commanditaires du Fonds, soit Environnement Canada et le Fonds mondial pour la nature (Canada), ont approuvé une somme de 714 890 dollars pour le programme en 2000, y compris des contributions du Fonds du millénaire du gouvernement fédéral. Depuis 1988, le FEE a fourni plus de 5 millions de dollars en subventions à des projets portant sur plus de 100 différentes espèces en péril. Tous les demandeurs doivent obtenir au moins la moitié de leurs fonds d'une autre source.



PHOTO: LINE COUILLARD

**Avec l'aide du FEE, les agents de conservation travaillent à la protection de l'habitat de la polémoine de Van Bruntie (*Polemonium vanbruntiae*), une plante désignée menacée au plan national au Canada.**

## La coopération internationale aide la Chevêche

RÉDIGÉ PAR GEOFF HOLROYD ET TROY WELLCOME

La conservation de la Chevêche des terriers devient plus urgente au Canada étant donné son déclin continu et la décision de 1995 du Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC) d'inscrire la Chevêche à une catégorie de risque plus élevée, soit en voie de disparition au plan national.

Ces dernières années, l'équipe du rétablissement de la Chevêche des terriers s'est diversifiée et son effectif a augmenté. Elle comprend maintenant un plus grand nombre de chercheurs universitaires et de représentants du secteur agricole. Cependant, l'équipe de rétablissement manque de renseignements sur les tendances migratoires et l'aire d'hivernage et la survie. À l'heure actuelle, on n'en sait très peu au-delà du fait que la Chevêche des terriers se dirige vers le sud à l'automne. La Chevêche ne figure pas sur la liste des oiseaux migrateurs de la Convention de 1916 entre le Canada et les États-Unis; par conséquent, il y a eu peu de discussions dirigées entre le Service canadien de la faune et le U.S. Fish and Wildlife Service sur la conservation de la Chevêche.

Des rapports constants mais informels entre le Canada et les États-Unis ont lieu au sujet de la Chevêche des terriers. En 1992, des chercheurs canadiens ont fait d'importantes contributions au premier symposium international sur la Chevêche des terriers tenu à Seattle. En fait, l'éditeur des actes du symposium accorde aux Canadiens le rôle de catalyseurs de la réunion.

Après quelques rencontres informelles, un deuxième symposium international sur la Chevêche des terriers a été organisé à Ogden (Utah) en septembre 1998. Pendant deux jours, 150 chercheurs, gestionnaires fauniques et agents de protection de la nature ont entendu plus de 35 présentations scientifiques. Les participants ont convenu à l'unanimité que la Chevêche déclinait dans la plus grande partie de son aire de répartition dans l'Ouest de l'Amérique du Nord. En réponse à cette décision, le U.S. Fish and Wildlife Service a lancé un examen de la situation de la Chevêche, qui devrait être terminé d'ici l'an 2001.

Des présentations sur la Chevêche des terriers ont aussi été faites lors des réunions du Comité trilatéral de conservation et de gestion des espèces sauvages et des écosystèmes Canada-Mexique-États-Unis et à celles du Cadre de coopération canado-américain pour la protection et le rétablissement des espèces sauvages en péril. À la suite de la quatrième réunion des membres du Cadre, en réponse à l'invitation du U.S. Fish and Wildlife Service, le Service canadien de la faune a présenté une demande d'activités que les É.-U. pourraient entreprendre pour aider au rétablissement de la Chevêche des terriers. Les scientifiques canadiens espèrent qu'une grande initiative internationale découlera de cet effort de collaboration afin de donner l'aide si nécessaire à cette espèce en Amérique du Nord.

*Geoff Holroyd et Troy Wellcome sont des chercheurs scientifiques au Service canadien de la faune dans la région des Prairies et du Nord.*

## Le rétablissement dans le nouveau millénaire

*De quoi aura l'air le rétablissement des espèces en péril au Canada dans 50 à 100 ans? À l'aube d'un nouveau siècle, les éditeurs de Sauvegarde ont demandé l'opinion des experts en espèces sauvages représentant des gouvernements, des entreprises, des universités et des organismes non gouvernementaux.*

**Monte Hummel, président du Fonds mondial pour la nature (Canada), Toronto**

« Je crois que d'ici 2050, la liste des espèces en péril au Canada sera beaucoup plus longue; il y aura beaucoup plus de plantes et d'invertébrés en péril qu'actuellement. La liste des espèces rétablies et dont le statut s'est amélioré grâce à d'importants programmes de rétablissement maintenus et bien financés sera, elle aussi, beaucoup plus longue qu'elle ne l'est aujourd'hui. De plus, j'entrevois une énorme facture annuelle juste pour soutenir des petites populations d'espèces indigènes dans des habitats essentiels reliquaires dans le Sud du Canada, une véritable arche de Noé de réserves et de parcs minuscules pour de nombreuses espèces. Cette image de paysages aménagés provient de notre incapacité à pratiquer un développement réellement durable afin d'établir un équilibre écologiquement viable entre les besoins des êtres humains et ceux des espèces indigènes. »

**Fred Cooke, professeur de biologie, Université Simon Fraser, Burnaby**

« La disparition des habitats va augmenter si le développement humain continue comme par le passé. J'aimerais que l'on mette l'accent sur la situation mondiale plutôt que sur celle du Canada. Certaines de nos priorités portent sur la protection d'espèces abondantes ailleurs, notamment aux États-Unis, et elles ne méritent probablement pas d'attention. De plus, nous avons besoin de meilleures évaluations des mesures d'analyse des tendances, particulièrement la démographie. Nous savons très peu de choses sur les changements des taux de fécondité et de survie des espèces en péril. Des travaux dans ces domaines sont déjà en cours en Grande-Bretagne. Cela signifie de plus grands liens entre les amateurs et les spécialistes afin d'obtenir une bonne analyse des tendances. »

**Mike Pearson, étudiant de troisième cycle en biologie, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver**

« Un des éléments essentiels est de renforcer la protection des terres privées. On trouve de nombreuses espèces sur les terres privées et présentement, elles sont très peu protégées. À long terme, la menace posée par les espèces étrangères est aussi très grave. Le taux d'introduction de ces espèces est élevé et en croissance et, bien que la plupart n'aient pas d'impact véritable, certaines ont un effet catastrophique. Le grand public sous-

estime l'ampleur de cette menace, et la réaction du gouvernement quant aux politiques et aux lois, est absente. Je pense que beaucoup a été fait en ce qui concerne les espèces aquatiques, mais une grande partie de ces initiatives s'appliquent à de nouvelles situations tandis qu'il reste beaucoup à faire relativement au rétablissement. Il y a aussi le risque que le public considère le rétablissement comme une panacée, ce qui pourrait affaiblir la détermination de protéger les habitats existants. »

---

*« Nous devons collaborer avec ceux qui travaillent dans ces paysages, que ce soit des particuliers, des agriculteurs, des éleveurs de bovins, des compagnies forestières ou d'exploitation minière, afin de voir ce qui peut être fait pour rétablir la diversité de ces régions. »*

*Julie Gelfand,  
directrice exécutive de la Fédération  
canadienne de la nature, Ottawa*

---

**Jim Duncan, chef par intérim de la conservation de la biodiversité, Ministère de conservation - Manitoba, Winnipeg**

« Je crois que nous sommes sur la bonne voie. L'Accord pour la protection des espèces en péril (un accord approuvé en principe en 1996 par les ministres de la faune fédéraux, provinciaux et territoriaux) a vraiment harmonisé nos initiatives et cerné certaines des plus grandes lacunes de nos programmes individuels et collectifs. Cependant, nous devons apprendre comment mieux empêcher que les espèces deviennent en péril. Nous ne pouvons, d'une part, négliger les détails pratiques entourant des parcelles de terrains individuelles, car si vous ne pouvez créer un réseau de participation des différents propriétaires fonciers, votre grande approche écosystémique ne fonctionnera pas. Nous devons aussi nous intéresser aux plans de

rétablissement portant sur plusieurs espèces en péril et aux nombreux paliers biologiques organisationnels concernés. Par exemple, il faut prendre en considération les conséquences de la réintroduction d'une espèce disparue du Canada, comme le putois d'Amérique. La constitution génétique de la population source principale convient-elle bien aux conditions environnementales du site de réintroduction?

Il est inévitable qu'à l'avenir nous découvrirons qu'il y a davantage d'espèces en péril nécessitant une plus grande protection et une meilleure gestion : plus on cherche, plus on trouve. Toutefois, il ne faut pas automatiquement penser que cela indique un échec de conservation puisque, en améliorant notre capacité de protéger les espèces, nous devrions chercher à accroître nos connaissances fondamentales de la biodiversité. »

**Robert Décarie, conseiller en biodiversité, L'Association canadienne des pâtes et papiers, Montréal**

« Nous sommes certes d'avis que le processus de rétablissement est un effort fondé, dès le début, sur la collaboration. Nous devons constituer une équipe de scientifiques qui ont les outils scientifiques adéquats pour évaluer la situation, mais il faut aussi que des intervenants participent à l'équipe, sans adopter une position défensive pour protéger leur territoire, mais pour y apporter leurs connaissances des terres et des espèces.

Les compagnies forestières sont conseillées depuis des années par des biologistes qui parfois en connaissent autant, ou plus, sur le domaine qu'ils gèrent et les effets des êtres humains sur les espèces sauvages, que les gouvernements fédéral ou provinciaux. Si vous voulez aborder la question de l'habitat, vous devez avoir des participants à la table de concertation qui peuvent cerner les contraintes et les impacts économiques éventuels afin de présenter des solutions de rechange. Il faut accorder plus d'importance à l'approche écosystémique et sur la nécessité de recherches pratiques pour comprendre avec précision quelles interventions peuvent être acceptables par certaines espèces et quelles interventions sont néfastes. Cela devrait faire en sorte qu'un moins grand nombre d'espèces soit en péril. »

# COMMENTAIRE

**Julie Gelfand, directrice exécutive de la Fédération canadienne de la nature, Ottawa**

« Nous devons délaissier la conservation fondée sur les espèces au profit des plans de conservation écosystémique de paysages donnés. Nous devons collaborer avec ceux qui travaillent dans ces paysages, que ce soit des particuliers, des agriculteurs, des éleveurs de bovins, des compagnies forestières ou d'exploitation minière, afin de voir ce qui peut être fait pour rétablir la diversité de ces régions.

Nous ne pourrions pas le faire une espèce à la fois et nous ne devrions pas procéder de la sorte. À mon avis, travailler à rétablir une espèce qui est sur le point d'être en péril est la façon la moins rentable d'aider les espèces en péril. Je crois qu'il faut examiner plus attentivement les espèces les plus communes mais vulnérables afin d'assurer que ces espèces n'entrent pas dans la catégorie des espèces en voie de disparition. Cela sera plus utile pour l'écosystème que de s'occuper des 30 derniers couples d'une espèce d'oiseau, par exemple. »

**Peter Miller, conseiller juridique, Imperial Oil, Calgary**

« Notre vision est fondée sur un modèle volontaire axé sur la collaboration qui est très différent de ce qui a été fait aux États-Unis, sans recours aux sanctions punitives. Je crois que nous avons, en tant que société, passé le grand tournant, concentrant notre attention sur la nécessité de conserver l'environnement. Les activités d'exploitation des ressources et d'agriculture, ainsi que toutes les autres activités humaines, devraient être gérées d'une manière respectueuse des espèces et habitats.

Je nous vois prendre des décisions éclairées qui appuient le développement durable et qui nous permettent d'exploiter les ressources de la terre, tout en préservant les éléments essentiels de l'environnement.

Je nous vois dépasser l'étape conflictuelle des batailles entourant chaque route et chaque pont qu'il faut construire et chaque arbre qu'il faut abattre. Ce n'est pas productif pour la société et c'est un processus pénible et frustrant dans lequel chaque grand projet doit subir une opposition constante.

Entant que société, nous avons appris qu'il nous faut une planification stratégique à plus long terme, intégrant la gestion des terres à de solides connaissances scientifiques. Nous envisageons aussi une bonne occasion commerciale dans ce domaine afin d'élever et d'exporter des espèces pour rétablir et améliorer des populations comme nous l'avons fait aux États-Unis avec le renard vélocé et les loups. »

**John Riley, directeur des sciences de la conservation et de l'intendance, La Société canadienne pour la conservation de la nature, Toronto**

« Nos connaissances approfondies de la diversité des espèces se perfectionneront encore et, comme c'est le cas actuellement, la désignation officielle et la catégorisation des espèces et des genres de communautés traîneront considérablement par rapport aux connaissances disponibles sur notre biodiversité. Nous posséderons cependant beaucoup de connaissances spécialisées sur les espèces et les habitats rares, où ces derniers se trouvent et la viabilité de ceux-ci. Je m'attends à ce que les technologies de l'information émergentes nous permettront de plus facilement circonscrire les sites et convenir du portefeuille de sites qui pourraient, si ceux-ci sont

---

*« Je crois que nous avons, en tant que société, passé le grand tournant, concentrant notre attention sur la nécessité de conserver l'environnement.*

*Les activités d'exploitation des ressources et d'agriculture, ainsi que toutes les autres activités humaines, devraient être gérées d'une manière respectueuse des espèces et habitats. »*

---

*Peter Miller, conseiller juridique,  
Imperial Oil, Calgary*

---

préservés, accommoder et soutenir le plus efficacement toutes nos espèces et genres de communautés rares. En fait, ce consensus sur les portefeuilles de sites est essentiel pour que nous puissions agir avec vigueur afin d'obtenir le soutien des propriétaires fonciers et, dans certains cas, de carrément acquérir certains sites à des fins de conservation. Nous entrons dans une époque de plans de conservation qui serviront de bibliothèques de la biodiversité, et nous établirons nos intérêts communs par la conservation sur le terrain. »

**Kathy Feemark, écologiste, Environnement Canada, Hull**

« Nous aurons fait consciemment évoluer nos cultures pour qu'elles soient plus *éco-centriques*. Nous aurons élaboré des approches que nous utiliserons systématiquement afin de lier efficacement les sciences et la prise de décisions. Cette technique portera notamment sur l'utilisation des terres afin d'assurer la conservation générale de la biodiversité et, plus particulièrement, la conservation des espèces en péril, des habitats et des autres éléments naturels. Elles s'appliqueront aux terres publiques et privées de concert avec la nécessité de se conformer aux exigences sociales et économiques. Nous aurons élaboré des stratégies de conservation portant à la fois sur les échelles planétaire et locale et nous aurons entrepris leur mise en oeuvre. »

**Alex Wilson, Gestionnaire des collections, Nova Scotia Museum of Natural History, Halifax**

« De nombreuses espèces remarquables et (ou) attrayantes, telles que les baleines noires et les Macareux moines ont été relativement faciles à populariser et à utiliser comme icônes pour la conservation. Cependant, à l'avenir, nous aurons beaucoup plus de difficulté à convaincre le public d'investir nos ressources dans des initiatives de rétablissement pour les espèces moins « spectaculaires » (telles que les invertébrés, les mousses et les lichens inconnus). Il deviendra vraisemblablement plus courant d'axer nos initiatives de conservation sur des communautés entières plutôt que sur des espèces individuelles. Sur une note plus positive, il se pourrait fort bien que nous puissions influencer les décideurs de demain avec des programmes éducatifs sur l'environnement solides et bien conçus dans l'ensemble du système scolaire. Il est à espérer que des concepts comme le développement durable et la biodiversité seront parvenus à un point de maturité tel qu'ils feront partie intégrante de la pensée fondamentale des générations futures. »

**Jim Noble, Directeur exécutif, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, Iqaluit**

« Le rétablissement des espèces en péril au Nunavut et dans le reste des régions arctiques du Canada se trouve à un carrefour en 2000. Une voie mène à un désastre éventuel pour de nombreuses espèces du Nord, et l'autre mène à une promesse de rétablissement presque intégral au cours des 50 à 100 prochaines années. Ceux qui prendraient la voie du désastre ignorent les causes humaines qui ont mené au réchauffement du globe, l'escalade de la pollution mondiale et le besoin urgent d'une coopération nationale et internationale pour ces questions et des questions transfrontalières connexes.

Ceux qui souhaitent suivre la voie alternative reconnaissent que des mesures décisives et immédiates doivent être prises pour ces questions afin que le rétablissement intégral ait l'occasion de réussir. Ceux qui travaillent dans un ou des écosystèmes particuliers doivent saisir cette occasion. Au Nunavut, cela signifie une conformité continue aux principes de conservation, une collaboration active entre les gestionnaires et les personnes effectuant les prises, une considération entière des connaissances scientifiques et des connaissances traditionnelles (*Qaujimaqatuqangit*), et un financement suffisant pour appuyer une telle collaboration et pour prolonger cette considération. »



## Le Pipit de Sprague s'envole avec l'esprit des prairies

RÉDIGÉ PAR BRENDA DALE

L'image la plus précise d'un Pipit de Sprague serait un point noir dans un ciel bleu et dégagé qui surplombe une étendue de sol herbageux indigène.

Le Pipit de Sprague (*Anthus spragueii*) est une véritable espèce des prairies; il ne lui faut aucun perchoir pour chanter ni n'en cherche-t-il. Il grimpe, bec au vent, à une hauteur vertigineuse au-dessus des prairies, décrit un cercle et plane, les ailes déployées, pour faire entendre sa joyeuse chanson.

Ce rituel du cercle et de la chanson peut durer quelques minutes ou trois heures. Repliant ensuite ses ailes, il plonge vers la prairie, ouvre ses ailes au dernier moment, plane une courte distance au-dessus de l'herbe avant de s'ensevelir sous sa couverture. Il se nourrit, construit son nid en dôme ou s'occupe de ses oisillons à l'abri des regards humains.

Le Pipit de Sprague a été inscrit à la liste bleue (peut être en péril) en Alberta en 1996 et à la catégorie d'espèces menacées au plan national en 1999 par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Autrefois une des espèces les plus répandues des prairies, on ne sait pas combien d'entre eux ont disparus, mais le déclin a été presque constant depuis que les chercheurs ont commencé à recueillir les données du Relevé des oiseaux nicheurs en 1966. Sa ligne de tendance ressemble à un escalier : chaque baisse est suivie d'une courte période de stabilité ou de rétablissement partiel au cours des périodes humides et ensuite, il y en a encore un déclin. Les disparitions au cours de la période de 32 ans depuis 1966 se chiffrent à de 7 p. 100 par an.

Les raisons de ce déclin sont évidentes. L'aire de répartition du Pipit de Sprague est limitée aux prairies indigènes d'Amérique du Nord. Il reste moins de 20 p. 100 des sols herbageux indigènes et la conversion à d'autres utilisations à des fins agricoles se poursuit. Les sols herbageux qui restent ne sont pas toutes utilisables ou utiles. De petites parcelles de terrains (moins de 150 ha), par exemple, peuvent ne pas être aussi attrayantes et les Pipits qui y vivent sont plus vulnérables à la prédation des nids et au parasitisme des nids par les Vachers à tête brune (le Vacher remplace les œufs de son hôte par ses propres œufs, ou ajoute ses propres œufs, ce qui peut faire en sorte qu'un moins grand nombre d'œufs de l'hôte arrivent à éclosion). Les pratiques de pâturage sont aussi un facteur, car le pâturage trop intense réduit le nombre d'oiseaux. Les Pipits sont aussi moins tolérants du pâturage pendant les périodes de



PHOTO : © R & N. BOWERS / VIREO

**Le Pipit de Sprague, désigné menacé au plan national au Canada, est un oiseau de prairie qui aime planer et chanter.**

sécheresse. Les fluctuations du marché relativement aux prix des bovins ou des céréales exercent une influence sur l'intensité du pâturage et donc sur l'étendue ou la condition de l'habitat de reproduction des Pipits.

Le Pipit de Sprague ne se sert pas, ou très peu, des herbes étrangères telles que le brome inerme ou l'agropyre à crête. Les sols herbageux indigènes envahis par des espèces étrangères sont aussi moins attrayants. Les programmes de conservation tels que le Programme d'établissement d'une couverture végétale permanente du Canada ou le American Conservation Reserve Program utilisent surtout des espèces de plantes non indigènes, ce qui aide fort peu les Pipits. Les champs de foin sont parfois attrayants, mais ils sont habituellement non productifs puisque la période des récoltes coïncide avec les périodes les plus intenses de nidification des Pipits. Il y a aussi un niveau élevé de pertes ou de dégradation d'habitat dans les aires d'hivernage du Sud des États-Unis.

Il y a aussi de bonnes nouvelles. Les pâturages en bonne à excellente condition sont

habités par un plus grand nombre de Pipits que les sites en mauvaise condition. Un nombre au moins égal de Pipits peut vivre dans des systèmes de pâturage par rotation que dans des terres de pâturage pendant toute la saison. Si les systèmes de rotation produisent de plus grands profits pour le propriétaire de terres, tout en permettant aux terres de demeurer herbacées, alors l'espèce pourrait profiter de cette pratique. Le Pipit de Sprague est toujours répandu dans les zones où il reste de grandes prairies indigènes bien gérées. Les élevages privés et le broutage sur les terres de l'État semblent être le bastion du Pipit et de nombreuses autres espèces aviaires des sols herbageux en déclin. La gestion des sols herbageux qui enrichi un éleveur à long terme produit aussi une abondance de Pipits de Sprague. La clé de l'état des populations présentes et futures du Pipit de Sprague est certes la bonne intendance des sols herbageux indigènes de l'Amérique du Nord et du Centre.

*Brenda Dale est la biologiste des oiseaux chanteurs de la Région des Prairies et du Nord du Service canadien de la faune.*